



**La Confédération Nationale des Glaciers de France (CNGF) a attribué, pour deux ans, l'agrément Charte Qualité « Glaces artisanales de France » à Karine JOUAN et Philippe JOUAN – TERRES BLEUES L'artisan glacier breton**

**Votre glacier s'engage pour la qualité :**

- Il est inscrit à la Chambre de Métier et de l'Artisanat, attestant d'un diplôme d'Etat pour exercer le métier ;
- Il sélectionne et utilise des matières premières de haute qualité ;
- Il respecte le code des pratiques loyales des glaces alimentaires et les bonnes pratiques d'hygiène de la profession ;
- Il sensibilise et forme son personnel à ces bonnes pratiques, pour une fabrication et une vente des produits glacés irréprochables.

Grâce à ce repère, vous avez la garantie de déguster une glace artisanale, élaborée par un professionnel au savoir-faire confirmé et reconnu.

Le 08 mars 2018

Terres Bleues Artisan Glacier  
Kérantourner - 56480 CLEGUEREC  
Siret 447 832 114 00014  
Tél.: 02 97 38 13 35  
www.terresbleues.com